

*Jeudi 13 juin 2019*

*Maison des Associations Internationales*

## Journée de formation

# Actualités en droit des étrangers

### Présentation :

Au cours de l'année 2018-2019, le droit des étrangers a fait à nouveau l'objet de réformes législatives complexes et a connu de nouveaux éclairages jurisprudentiels.

Cette journée d'actualités en droit des étrangers est l'occasion de découvrir ou d'approfondir certaines de ces nouveautés présentées par des professionnels de terrain et représentants d'instances publiques.

Nous débuterons la journée en abordant la modernisation de l'état civil qui, entre autres innovations, donne naissance à une base de données des actes de l'état civil et crée de nouveaux actes. Cette réforme, entrée en vigueur le 31 mars 2019, a des incidences au-delà du contexte interne, sur la gestion des situations familiales internationales, notamment par la mise en place d'une Autorité centrale de l'état civil auprès du SPF Justice. D'autres changements sont par ailleurs intervenus ces derniers mois en matière de DIP par l'entrée en application du Règlement européen 2016/1191 sur la circulation des documents et la modification des dispositions du Codip

relatives à l'établissement et à la reconnaissance du nom, intégrant les enseignements de la jurisprudence européenne. Nous terminerons la matinée par un tour d'horizon des dernières modifications apportées au Code de la nationalité.

Nous poursuivrons la journée par la présentation, dans une perspective théorique et pratique, de la réglementation sur le permis unique - réforme européenne combinant le permis de séjour et de travail - six mois après son entrée en vigueur en Belgique.

Nous clôturerons enfin par l'examen de la jurisprudence récente la Cour de Justice de l'Union Européenne sur le regroupement familial et son impact dans la pratique belge, notamment en matière d'interdiction d'entrée.

L'objectif de cette journée est d'apporter aux professionnels du secteur une information actualisée sur les modifications récentes en droit des étrangers.

**La journée est reconnue par l'OBFG à raison de 6 points de formation.**

## Programme :

**08h30** : Accueil de participants

**09h00** : La réforme de l'état civil : une modernisation attendue  
*Martine Trznadel, chargée de mission à l'Agence pour la simplification administrative (ASA)*

**09h45** : La création de l'autorité centrale de l'état civil : quel impact en droit international privé ?  
*Catherine de Bouyalski, avocate*

**10h15** : Questions / réponses

**10h30** : Pause-café

**10h45** : Le nouveau Règlement UE sur la légalisation : quel champ d'application ?  
*Thomas Evrard, juriste ADDE*

**11h15** : La réforme du nom en droit international privé : l'autonomie imposée ?  
*Alix Ernoux, assistante à l'ULg*

**11h45** : Actualité en nationalité  
*Marie Doutrepoint, avocate*

**12h15** : Questions / réponses

**12h30** : Pause déjeuner

**13h30** : Autorisation de travail salarié  
*Marc Mostin, avocat / Jeroen Maes, Région Bruxelloise /  
Ann Bogman, Région flamande / Région wallonne*

Permis unique - principes et procédure

Changements en Région flamande et approche pratique

Questions pratiques

**15h00** : Questions / réponses (panel)

**15h30** : Pause-café

**15h45** : Jurisprudence récente de la CJUE et impact sur le regroupement familial  
*Pascal Vanwelde, avocat*

**16h15** : Questions / réponses

**16h45** : Fin des travaux

---

# Journée de formation

## *Actualités en droit des étrangers*

### Informations pratiques :

#### Droits d'inscription :

Les droits d'inscription sont de 100 € (pauses-café incluses).

Les personnes abonnées à la Revue du droit des étrangers en 2018 ou en 2019 et les travailleurs d'asbl bénéficient d'une réduction de 10€. Les avocats stagiaires et les étudiants disposent d'une réduction de 20€. Les réductions ne sont pas cumulables.

Toute personne désireuse de participer à la journée de formation est invitée à remplir le formulaire d'inscription sur le site internet de l'ADDE au plus tard le 31 mai 2019. L'inscription ne sera effective qu'à la réception du paiement ou d'un bon de commande officiel pour les administrations publiques.

La formation est reconnue par l'OBFG, 6 points sont accordés à la formation.

Elle devrait également être agréée par l'Institut de formation judiciaire\*.

*S'inscrire à la formation*

#### Lieu de la formation :

Maison des Associations Internationales,  
Salle Magistrat  
40, Rue Washington  
1050 Bruxelles

#### Accès : tram 81/93/94 (arrêt Bailli) ;

bus 54 (arrêt Bailli) ;

Bruxelles-Midi

+ Métro 2/6 > Elisabeth (arrêt Louise)

+ Tram 93/94 > Legrand/Musée du tram  
(arrêt Bailli).

#### Contact :

Tél : 02/ 227 42 42

Email : [mariella.simioni@adde.be](mailto:mariella.simioni@adde.be)



\* L'IFJ ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.